

**L'an deux mil douze, le 2 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,**

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAUDEAU, J. GUILBAUD, P. HUCHEDE, L. MICHEL, G. TARDIF, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, I. PERLEMOINE-LEPAGE, C. FOURNIER, X. GALMARD, S. HAMON, M. GOUGEON, V. SILLON, B. HOCDE, F. LOUIS, V. PELTIER, G. GOISBAULT, B. AUBIN, M.L. CORMIER, H. de QUATREBARBES, H. DELALANDE, J. GUIBERT, J.N. MARTIN, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : L. HOUDAYER à H. de QUATREBARBES

Mr B. AUBIN a été élu secrétaire.

**2012-125 Acquisitions 2011 donnant lieu à amortissement sur le budget général :**

désignation de l'équipement	année d'achat	article comptable	valeur d'achat	durée d'amt.	amortissement année 2012
<b>SERVICE JEUNESSE</b>					
1 ordinateur portable service jeunesse	2011	2183	688,00	3	229,33
1 téléviseur service jeunesse	2011	2188	449,00	5	89,80
<b>CULTURE SPORTS LOISIRS</b>					
bac audiovisuel 3 cases bibliothèque	2011	2188	411,42	5	82,28
ordinateur bibliothèque	2011	2183	911,96	3	303,99
<b>.école de musique</b>					
cuivre- 2 cornets cib école musique	2011	2188	1 110,00	5	222,00
sono-zoom H4+équipement école musique	2011	2188	329,00	5	65,80
1 imprimante avec scanner école musique	2011	2183	119,00	3	39,67
<b>.équipements sports</b>					
.2*2 anneaux panneaux (basket)	2011	2188	582,69	5	116,54
2 défibrillateurs (salle des fêtes, La Villa)	2011	2188	3 298,57	5	659,71
matériel salle du Fougeray	2011	2188	1 266,56	5	253,31
<b>INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE SECRETARIAT</b>					
lampe bureau mairie	2011	2188	107,64	5	21,53
meublé bureau du maire	2011	2188	1 276,13	5	255,23
aspirateur mairie	2011	2188	199,00	5	39,80
1 ordinateur+ serveur bureau étage mairie	2011				
ordinateur bureau étage mairie	2011	2183	1 065,64	3	355,21
installation et paramétrage logiciel mairie	2011	2183	394,68	3	131,56
logiciel Magnus secrétariat mairie	2011	2183	394,68	3	131,56
logiciel Magnus secrétariat mairie	2011	2183	4 784,00	3	1 594,67
1 siège bureau accueil mairie	2011	2188	373,15	5	74,63
lot de 6 grilles mairie	2011	2188	376,74	5	75,35
<b>EQUIPEMENT COMMUNICATION</b>					
panneau dibond 3 mm (Chemin de la Nature)	2011	2188	125,58	5	25,12
vidéo projecteur mairie	2011	2188	1 062,74	5	212,55

<b>ESPACES VERTS</b>					
équipement parvis mairie	2011	2188	3 477,97	5	695,59
tondeuse ISEKI 31 CV espaces verts	2011	2188	27 055,37	5	5 411,07
tondeuse espaces verts	2011	2188	1 199,00	5	239,80
souffleur à feuilles espaces verts	2011	2188	668,99	5	133,80
<b>PETITE ENFANCE</b>					
lave vaisselle	2011	2188	466,00	5	93,20
<b>ENFANCE ET PERISCOLAIRE (CH. DES MÔMES)</b>					
tables et chaises château des mômes	2011	2188	1 820,39	5	364,08
<b>GROUPES SCOLAIRES</b>					
matériel pour motricité (groupe scolaire)	2011	2188	1 433,00	5	286,60
<b>.restaurant scolaire</b>					
1 armoire frigorifique restaurant scolaire	2011	2188	1 454,79	5	290,96
1 étagère inox pour légumes restaurant scolaire	2011	2188	441,92	5	88,38
1 robocoup restaurant scolaire	2011	2188	1 716,26	5	343,25
<b>.équipement mobilier maternelle</b>					
banquette 3 places,bambino (maternelle)	2011	2188	2 614,57	5	522,91
1 banquette avec dossier (maternelle)	2011	2188	96,34	5	19,27
<b>.équipement pédagogique groupe scolaire public</b>					
2 tableaux numériques (classes CM2 éc.publique)	2011	2183	4 999,16	3	1 666,39
<b>.équipement pédagogique école Ste Marie</b>					
1 tableau numérique école Ste Marie	2011	2183	2 494,85	3	831,62
<b>. groupe public scolaire - entretien</b>					
2 tapis école primaire	2011	2188	493,89	5	98,78
<b>.accueil périscolaire</b>	2011				
abri de jardin- cour école primaire	2011	2188	599,00	5	119,80
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>					
<b>complexe sportif</b>	2011				
1 marchepied 7 marches complexe sportif	2011	2188	188,13	5	37,63
1 aspirateur complexe sportif	2011	2188	221,26	5	44,25
<b>MATERIEL ATELIERS</b>					
1 voiture (renouvellement) (ateliers)	2011	2172	7 500,00	5	1 500,00
1 voiture (renouvellement) (ateliers)	2011	2182	4 000,00	5	800,00
1 remorque (ateliers)	2011	2188	943,64	5	188,73
1 perforateur (ateliers)	2011	2188	178,41	5	35,68
<b>ETUDES COMMUNALES</b>					
PLU étude	2011	202	16 961,07	5	3 392,21
POS modification	2011	202	1 909,33	5	381,87
			102 259,52		22 565,50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

**2012-126 Approbation des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes lotissements Hamardière et Perrine, eau, assainissement collectif et autonome ainsi que production électricité dressés par le receveur :**

Le conseil municipal de L'Huisserie réuni en session ordinaire le 2 mars 2012 sous la présidence de Monsieur Christian Briand, maire :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le

détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis à celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, à savoir les budgets lotissement, eaux et assainissements, production d'électricité
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le receveur, visés certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal de L'Huisserie, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2011 du receveur.

**2012-127 Affectation des résultats du budget général, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2011 :**

Délibération du 02 03 2012	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2011</b>	
.déficit d'investissement	- <u>-524 300,70</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2011</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	1 543 473,44
recettes	2 872 692,13
<u>.Solde</u>	<u>1 329 218,69</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2011</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>1 006 742,88</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
<b>résultat d'investissement</b>	
.report en investissement	<u>-524 300,70</u>
<b>résultat de fonctionnement</b>	
.report en fonctionnement	<u>0,00</u>

.report en investissement	<b><u>1 006 742,88</u></b>
---------------------------	----------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

**2012-128 Affectation des résultats du budget eau, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2011 :**

Délibération du 02 03 2012	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2011</b>	
.excédent d'investissement	<u>93 024,04</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2011</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0,00
recettes	15 900,00
<u>.Solde</u>	<u>15 900,00</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2011</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>59 458,20</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
<b>résultat d'investissement</b>	
.report en investissement	<b><u>93 024,04</u></b>
<b>résultat de fonctionnement</b>	
.report en fonctionnement	<b><u>59 458,20</u></b>
.report en investissement	<b><u>0,00</u></b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

**2012-129 Affectation des résultats du budget assainissement collectif, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2011 :**

Délibération du 02 03 2012	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2011</b>	
.excédent d'investissement	- <u>24 883,09</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2011</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.Solde</u>	<u>0,00</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2011</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>91 857,46</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
<b>résultat d'investissement</b>	
.report en investissement	<u>24 883,09</u>
<b>résultat de fonctionnement</b>	
.report en fonctionnement	<u>91 857,46</u>
.report en investissement	<u>0,00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

**2012-130 Affectation des résultats du budget assainissement autonome, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2011 :**

Délibération du 02 03 2012	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2011</b>	
.excédent d'investissement	- <u>0,00</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2011</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.Solde</u>	<u>0,00</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2011</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>13,65</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
<b>résultat d'investissement</b>	
.report en investissement	<u>0,00</u>
<b>résultat de fonctionnement</b>	
.report en fonctionnement	<u>13,65</u>
.report en investissement	<u>0,00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

**2012-131 Affectation des résultats du budget lotissement de la Hamardière, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2011 :**

Délibération du 02 03 2012	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2011</b>	
.excédent d'investissement	- <u>0,00</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2011</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.Solde</u>	<u>0,00</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2011</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>770 647,25</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
<b>résultat d'investissement</b>	
.report en investissement	<u>0,00</u>
<b>résultat de fonctionnement</b>	
.report en fonctionnement	<u>770 647,25</u>
.report en investissement	<u>0,00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des

résultats telle que présentée ci-dessus.

**2012-132 Affectation des résultats du budget lotissement de la Perrine, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2011 :**

Délibération du 02 03 2012	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2011</b>	
.excédent d'investissement	- <u>292 136,05</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2011</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.Solde</u>	<u>0,00</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2011</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>-37 576,00</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
<b>résultat d'investissement</b>	
.report en investissement	<u>292 136,05</u>
<b>résultat de fonctionnement</b>	
.report en fonctionnement	<u>-37 576,00</u>
.report en investissement	<u>0,00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.



**2012-133 Affectation des résultats du budget production électricité, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2011 :**

Délibération du 02 03 2012	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2011</b>	
déficit d'investissement	- <u>4 400,43</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2011</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0,00
recettes	0,00
<u>.Solde</u>	<u>0,00</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2011</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>4 530,30</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
<b>résultat d'investissement</b>	
.report en investissement	<u>-4 400,43</u>
<b>résultat de fonctionnement</b>	
.report en fonctionnement	<u>4 530,30</u>
.report en investissement	<u>0,00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

### **2012-134 Délibération sur les taux des contributions directes :**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux des contributions directes pour 2012 à savoir :

Les différentes taxes	Taux appliqués en 2010 (en %)	Variation des taux proposés (en %)	Taux appliqués en 2011 (en %)
Taxe d'habitation	14.08	0.00	14.08
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.14	0.00	24.14
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.22	0.00	37.22

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

### **2012-135 Approbation des budgets primitifs 2012 :**

Le conseil municipal après s'être fait présenter les données chiffrées des sections de fonctionnement et d'investissement approuve l'équilibre dépenses/recettes de chaque budget soit :

	<b>Section fonctionnement</b>	<b>Section investissement</b>
Commune	3 379 656.00	5 236 049.14
Eau	508 648.60	148 424.04
Assainissement collectif	303 507.46	111 083.09
Assainissement autonome	913.65	0.00
Production électricité	9 180.30	7 580.43
Lotissement La Perrine	1 425 736.00	1 294 000.00
La Hamardière	770 647.25	0.00

1 contre : J.-Noël MARTIN, ligne « Budget commune »

### **2012-136 Ligne de crédit OGEC Sainte Marie 2012 :**

En vertu du protocole sur le financement de l'école Sainte Marie, voté le 23 janvier 2009, Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal le montant de la ligne de crédit 2012 accordée à L'OGEC (organisme de gestion des écoles catholiques), pour le fonctionnement de l'école Sainte Marie, en dehors des subventions pour classes découvertes, activités diverses et transports.

**Détail du calcul selon l'application du protocole :**

Effectif école Sainte Marie à la rentrée scolaire de septembre 2011 : 160 élèves

- dont 136 résidents de L'Huisserie (58 maternelles et 78 primaires)

- dont 24 non résidents

▪ **Coût de fonctionnement d'un enfant de l'école publique**

① **Pour les enfants du primaire**

Frais de fonctionnement du service « école primaire » de l'année 2011 : 33 897.12 €

divisés par le nombre d'enfants du primaire inscrits à la rentrée 2010/2011 : 206

Soit un coût par enfant = **164.55 €**

② **Pour les enfants de maternelle**

Frais de fonctionnement du service « école maternelle » de l'année 2011 : 22 814.38 €

divisés par le nombre d'enfants de maternelle inscrits à la rentrée 2010/2011 : 104

Soit un coût par enfant = **219.37 €**

▪ **Montant de la ligne de crédit accordée à l'école Sainte-Marie**

① **Pour les enfants du primaire**

Coût d'un enfant du primaire de l'école publique pour l'année 2011, multiplié par le nombre d'enfants résidents du primaire de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2011/2012, soit :

164.55 € x 78 primaires = **12 834.90 €**

② **Pour les enfants de maternelle**

Coût d'un enfant de maternelle de l'école publique pour l'année 2011, multiplié par le nombre d'enfants résidents de maternelle de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2011/2012, soit :

219.37€ x 58 maternelles = **12 723.46 €**

③ **Calcul des frais de personnel ASEM et entretien**

Coût de personnel d'un ATSEM de l'école publique : 87 952.31 € / 3,5 postes = 25 129.23 €

multiplié par le nombre d'ASEM de l'école Sainte-Marie, soit : 25 129.23 € x 2 = **50 258.46 €**

**Soit une ligne de crédit au total = 75 817 €**

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

6 abstentions : S. HAMON, M.L. CORMIER, C. FOURNIER, G. TARDIF, B. HOCDÉ, V. PELTIER

1 contre : T. BAILLEUX

**2012-137 Plan d'occupation des sols, modification simplifiée n° 1 :**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de modification simplifiée du POS destiné à permettre de modifier l'emplacement réservé n° 3 et de supprimer l'emplacement réservé n° 2 .

Il rappelle, qu'un dossier présentant le projet de modification simplifiée, a été mis à la disposition du public pendant un mois du 23 janvier 2012 au 22 février 2012. Il n'y a pas eu d'observation formulée par la population.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré,

Vu le code de l'urbanisme et en particulier les articles L.123-13,L.123-19, R.123-20-1 et R.123-20-2 ;

Vu le dossier d'approbation de la modification simplifiée ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du POS, tel qu'il est présenté au conseil municipal, peut être approuvé ;

Décide d'approuver la modification simplifiée du POS telle qu'elle est annexée.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal Ouest-France (édition de la Mayenne).

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

### **2012-138 Attribution d'une indemnité de suivi et d'orientation des élèves :**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié,

Vu le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993,

Considérant la nécessité de définir le régime indemnitaire applicable au personnel de la collectivité relevant de la filière culturelle,

Et après en avoir délibéré, décide :

#### **Article 1 : objet**

Le versement de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves est institué au bénéfice des agents relevant de la filière culturelle.

#### **Article 2 : Bénéficiaires**

Les agents relevant des cadres d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique.

#### **Article 3 : Taux**

Les taux sont ceux des valeurs du décret opposable actuellement

#### **Article 4 : conditions d'attribution**

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves sera versée mensuellement conformément aux dispositions des décrets suscités.

L'attribution individuelle sera laissée à l'appréciation du maire, dans la limite des crédits ouverts et devra tenir compte des critères individuels suivants : sujétions et responsabilités, coordination du suivi des élèves et orientation des élèves. Il est en outre précisé que les attributions individuelles seront définies par Monsieur le maire, ceci dans le respect de la présente délibération. Le versement de cette indemnité est effectué mensuellement y compris en cas d'arrêt maladie.

**Article 5 : budget**

Une enveloppe budgétaire sera constituée, sur la base des montants annuels de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (part fixe et part modulable) associé à un coefficient de 1 maximum.

**Article 6 : Effet**

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

**Article 7 : Exécution**

Le maire et le Trésorier Payeur Départemental sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité.

**2012-139 S.D.E.G.M., modification des statuts :**

Suite au changement d'adresse du syndicat courant 2011, conformément à l'article L.5211-20 du C.G.C.T. et au rappel du service du contrôle de la Préfecture, les statuts du SDEGM doivent être modifiés.

En tant que membre de la structure, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la modification de ces statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition

**2012-140 Achat parcelle appartenant aux colotis de Sainte Croix, partie de parcelle B 1373 :**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de solutionner la situation concernant le poste de refoulement « assainissement » de Saint Pierre.

La commune achète 3 557 m<sup>2</sup> pour un montant de 2 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le maire pour acquérir cette parcelle et signer tout document concernant cette opération.

**2012-141 Extension du réseau assainissement collectif au lieu-dit la « Chevalerie », demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne & du Conseil Général de la Mayenne :**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que l'estimation des travaux concernant la création du réseau séparatif d'assainissement des eaux usées pour le lieu dit la Chevalerie s'élève à 30 000.00 € hors taxe.

L'Agence de l'eau subventionne ces travaux à hauteur de 15 % du montant des travaux et le Conseil Général de la Mayenne à hauteur de 30 % du coût de 4 500 € par branchement.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général de la Mayenne.

**2012-142 Plan de prévention du risque inondation (P.P.R.I.) de l'agglomération de Laval, modification :**

Le P.P.R.I. est un outil pour maîtriser l'urbanisation en zones inondables, permettant ainsi de limiter l'exposition aux risques des personnes et des biens.

Il a pour objectif principal d'établir une cartographie des zones à risques et de réglementer ces zones notamment en :

- interdisant les nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et de les limiter dans les autres zones inondables ;
- prescrivant des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions y compris existantes, et pour ne pas nuire à l'écoulement des eaux et préserver les zones d'expansion des crues.

Le plan de prévention du risque inondation de l'agglomération de Laval a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 octobre 2003. Une adaptation mineure des dispositions du règlement apparaît aujourd'hui nécessaire.

Elle vise exclusivement les bâtiments symboliques, tels que les moulins, qui par leur valeur patrimoniale et historique doivent pouvoir trouver un autre usage afin notamment d'éviter leur délabrement.

La modification présentée concerne donc uniquement la rédaction du Titre III - chapitre 1 - article 2 - alinéa 1) intéressant l'aménagement et l'extension mesurée des moulins. La modification n'affecte pas les autres dispositions réglementaires qui restent en vigueur. La cartographie des zones à risques telle que définie dans le dossier annexé à l'arrêté du 29 octobre 2003 reste inchangée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

**2012-143 Conventions de passage Monsieur et Madame Meignan & Madame Marie-Thérèse Granger :**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que deux conventions de passage ont été acceptées avec Monsieur et Madame Meignan (6 impasse des Bleuets, parcelle cadastrée AB 377) ainsi qu'avec Madame Marie-Thérèse Granger (7 impasse des Bleuets, parcelle cadastrée AB 378).

En effet, une tranchée va être réalisée sur leur propriété respective afin de permettre un écoulement gravitaire des eaux pluviales et des eaux usées du bâtiment « Espace du Maine ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tout document concernant ce dossier.

**2012-144 Lancement d'une étude d'urbanisme sur le centre-bourg de L'Huisserie :**

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de lancer une étude prospective d'aménagement - ou de ré-aménagement- futur du quartier central du bourg pour affiner les orientations d'aménagement du secteur de l'église et du centre-bourg, intégrant les problématiques :

- du logement avec des densités renforcées,
- du maintien et du développement du commerce et des services,
- de l'intégration de bâtiments communaux,
- d'aménagement qualitatif d'espaces publics.

Le PLU est actuellement en phase d'élaboration, cette étude de prospective d'urbanisme et d'aménagement sera intégrée dans les futures orientations d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder au lancement d'une consultation sur compétences, moyens et références ( suivant l'art. 28 du Code des Marchés Public) pour le recrutement du cabinet d'urbaniste devant réaliser cette mission d'étude.

**2012-145 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - Recensement des zones humides**

Monsieur le maire expose que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, un recensement des zones humides sur le territoire communal a été effectué.

Ces zones humides jouent un rôle prépondérant pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et contribuent de façon significative à l'atteinte des objectifs de bon état chimique, écologique et quantitatif des eaux de surface et souterraines.

La méthode suivie pour ce recensement a été celle proposée par le SAGE qui demande d'identifier les zones humides fonctionnelles qui ont gardé leurs différentes fonctions et qu'il convient de préserver. Ces zones humides fonctionnelles ne représentent qu'une partie des zones humides identifiées au titre de la police de l'eau.

Pour le SAGE Mayenne une zone humide répond à ces deux critères :

- ◆ une végétation hygrophile,
- ◆ un sol hydromorphe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le recensement des zones humides effectué dans la cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

1 contre : H. DE QUATREBARBES

### **2012-146 Convention bail à usage professionnel :**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'une psychologue souhaite intervenir sur la commune à raison d'un jour par semaine à partir de mi-mars.

Il est proposé de lui louer à hauteur de 15 € par jour d'occupation une partie de l'ancien cabinet de dentiste à compter du mois de mars 2012 (la journée du mercredi serait occupée par cette psychologue).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tout document concernant ce dossier.